

Gouvernement à qui cette responsabilité incombe en tant que gouvernement seul capable de convoquer une conférence fédérale-provinciale manquait à ce point d'initiative qu'il a fallu que ce soit un organisme extérieur, si méritant soit-il, qui propose la tenue de pareille conférence.

Nous connaissons parfaitement l'attitude des provinces et leur réaction. Nous savons qu'elles ont chaleureusement accueilli cette proposition, pourtant si tardive. Loin de justifier le genre d'attaque dont il a été l'objet mercredi dernier de la part de l'honorable représentant de Rosedale le premier ministre de l'Ontario (M. Frost) a été le premier de tous les premiers ministres provinciaux à demander une conférence fédérale-provinciale en vue d'aboutir à des accords en ce domaine. Le 2 mars, comme le signalent les journaux, il a déclaré à une députation de la fédération ontarienne du travail:

L'Ontario est disposé à accepter les propositions élaborées en 1945 par le gouvernement fédéral pour résoudre le chômage... La province en a fait part à Ottawa, a dit le premier ministre. L'Ontario a maintes fois exprimé l'avis que toute solution du problème du chômage doit être fondée sur la collaboration. Tous les échelons de gouvernement doivent, a-t-il dit, partager la responsabilité.

Nous avons là une déclaration franche du premier ministre de l'Ontario. Que les gouvernements se réunissent alors et concluent des accords et des ententes. Je cite un autre passage de cette nouvelle:

Le premier ministre Frost dit qu'il veut croire que les Canadiens sont maintenant disposés à mettre en pratique les leçons des années 30.

Le moment est venu pour les ouvriers, l'industrie et le gouvernement de concentrer leurs efforts en vue de résoudre les problèmes qui surgissent au retour de l'économie du temps de paix, dit le premier ministre.

Déclarant qu'aucun échelon de gouvernement ne peut seul remédier au chômage, le premier ministre Frost dit que le gouvernement ontarien désire fort se rencontrer avec les représentants de tous les gouvernements canadiens pour étudier le problème.

Pour se justifier de ne pas donner suite à ses propres propositions de 1945, Ottawa alléguait que l'Ontario n'avait pas conclu d'accord fiscal avec le gouvernement fédéral, dit le premier ministre.

Nous avons conclu un accord depuis 1952, de sorte que la raison ne tient plus, déclare M. Frost.

Pour ma part, je dis que la raison n'a jamais été bonne. De nouveau, le 4 mars, les journaux annoncent que, la veille, le premier ministre a tenu les propos suivants:

Le chômage, a dit le premier ministre Frost, est un problème qui me préoccupe beaucoup, mais ce n'est pas un problème qu'un gouvernement peut régler à lui seul. Si le gouvernement du Canada veut s'asseoir à une table de conférence avec les autres gouvernements et les représentants de la main-d'œuvre et de l'industrie, nous pourrions, j'en ai la certitude, trouver une solution à ce problème.

[M. Fleming.]

Voici, et ce sera ma dernière citation, les paroles qu'une dépêche en date du 11 mars attribue au premier ministre ontarien:

Parce qu'ils sont urgents, les problèmes de l'embauche et de la vente des produits agricoles méritent qu'on s'en occupe sans délai. Autant que toute autre question, ils devraient être étudiés le plus tôt possible.

Il parlait de l'établissement d'un ordre du jour pour la prochaine conférence fédérale-provinciale. Les paroles qui suivent sont rapportées entre guillemets dans la dépêche:

"Les conférences entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ne devraient jamais exiger des dispositions extraordinaires, a dit M. Frost. Il faudrait que ce soit des réunions ordinaires, tenues en vertu d'un programme permanent. Cela est conforme à l'esprit dont s'inspire la Confédération, à l'esprit qui a présidé à son établissement et qu'on voulait voir se perpétuer.

"S'il existait un excellent comité fondamental, qui s'occupât constamment des nombreuses questions d'intérêt commun à tous les gouvernements, nous n'aurions pas besoin de réunions extraordinaires. En vertu d'un programme régulièrement établi au préalable, on étudierait les questions soumises à l'attention de ce comité et les solutions qu'il proposerait. On pourrait de la sorte en venir sans retard à une solution satisfaisante à l'égard de toutes les questions étudiées.

"Nous d'Ontario espérons sincèrement que tel sera l'avis des autres gouvernements, à la réunion d'avril, a ajouté le premier ministre. Nous pouvons tirer mutuellement avantage d'une telle disposition d'esprit. Nous pourrions établir une base permanente en vue de nos relations futures. Évidemment, il nous faut aussi tâcher de trouver moyen de stabiliser l'embauche et de réduire le chômage. Il nous faut également résoudre tous les problèmes constitutionnels qui entravent la vente des produits agricoles."

Voilà, monsieur l'Orateur, un plaidoyer éloquent en faveur d'un comité économique permanent, d'un comité fédéral-provincial, représentant tous les gouvernements du Canada. Mon chef, alors qu'il représentait la province d'Ontario aux conférences fédérales-provinciales de 1945 et de 1946 l'a réclamé énergiquement. Il est regrettable, mille fois regrettable, que la proposition qu'il a formulée à cette occasion, n'ait pas été acceptée d'emblée et mise à exécution pour le plus grand bien du Canada au cours de toutes les années qui ont suivi.

J'ai cité certains passages d'une déclaration que le premier ministre de l'Ontario a formulée récemment. On pourrait la comparer à celles qu'ont faites d'autres premiers ministres provinciaux. Ils ont à leur tour fait bon accueil à la proposition tardive du Gouvernement visant à la tenue d'une conférence fédérale-provinciale. A défaut d'un accord, obligeant le Gouvernement fédéral à prendre l'initiative, à assumer certaines responsabilités et à agir, nous verrons certains subsister le chaos et le chômage. La proposition que nous formulons est pratique et exige une action pratique.